



*Paris, le 29 avril 2014*

*En application de la Décision de l'Autorité de la Concurrence en date du 10 février 2014 relative à la prise de contrôle exclusif par Vivendi et Groupe Canal Plus des Sociétés Mediaserv, Martinique Numérique, Guyane Numérique et La Réunion Numérique, un mandataire chargé du contrôle de la mise en œuvre des engagements attachés à cette Décision a été agréé par l'Autorité de la Concurrence.*